

Le conseil d'administration de la Cnaf prolonge les aides aux établissements de la petite enfance jusqu'au 30 septembre

Réunis ce jour, les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales ont approuvé le prolongement jusqu'au 30 septembre 2021 des aides exceptionnelles accordées aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux Maisons d'assistants maternels. Ces aides se sont élevées à 721,5 millions d'euros en 2020.

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, les administrateurs de la Cnaf ont maintenu des aides financières exceptionnelles pour soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant confrontés à des baisses partielles ou totales de leur activité. Ces aides forfaitaires s'élevaient à 27€ par place fermée et par jour pour les crèches publiques et à 17€ pour les établissements privés, en complément de l'indemnisation de l'activité partielle mise en place par l'Etat.

Réunis ce jour en commission d'action sociale, les administrateurs de la Cnaf ont décidé de les prolonger jusqu'au 30 septembre 2021.

Avec le recul de l'épidémie, des mesures transitoires sont prévues du 2 juin au 30 septembre par la loi n° 2021-689. Pendant cette période, les préfets peuvent être amenés à décider de fermetures locales et temporaires d'établissements recevant du public, dont les crèches, si les conditions l'exigent.

De plus, les consignes d'isolement des personnes testées positives ou « contact à risque » sont toujours d'actualité et le dispositif d'arrêt de travail dérogatoire, dans l'attente d'un résultat de test de détection, est prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.

Les aides versées en 2020

Financées par le Fonds national d'action sociale de la Cnaf, ces aides ont concerné :

- 12 600 crèches financées par la Prestation de service unique (PSU) pour un montant de 679,5 millions d'euros ;
- 3 858 micro-crèches Paje pour 38 millions d'euros ;
- 1 721 Maisons d'assistants maternels pour un montant de 4 millions d'euros.



Contacts presse

Virginie Rault
01 45 65 68 84
07 78 95 49 90

Jackie EDI
01 45 65 68 84

presse@cnaf.fr